



14, rue Fortuné-Charlot / B.P. 90237
site internet : www.montigny95.fr

Toute correspondance doit être adressée à
M. le Maire en rappelant les références ci-dessous

Aux habitants du Village

Le 5 septembre 2018,

Affaire suivie par :

Nos réf. : Cabinet du Maire
JNC/PP/2018-136-5

Vos réf. :

Objet :

Mesdames, Messieurs,

Comme je l'avais annoncé dans mes précédents courriers, les échanges de concertation autour du projet de rénovation du Village reprennent à la rentrée. Ils font suite à la première réunion du 11 juin qui a permis de présenter une base de réflexion collective. Des permanences ont ensuite été tenues par les promoteurs les 26 juin, 3 juillet et 10 juillet.

De nouvelles réunions de travail auront lieu mardi 25 et jeudi 27 septembre de 18h00 à 20h00 à l'Hôtel de Ville (14, rue Fortuné Charlot). Ce sera l'occasion pour les promoteurs de présenter les différentes possibilités architecturales et de façades, fruits des premières rencontres. Vous êtes évidemment invités à y participer. Les services de la ville seront également présents pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique et administratif.

Pour rappel, le projet d'amélioration du village s'est peu à peu constitué suite à la vente concomitante à des promoteurs de deux parcelles par deux propriétaires privés différents. Il s'agit du bien situé aux 6, 8, et 8bis, rue Grande Rue et de la maison de retraite dite « Le Castel ».

Comme vous le savez, tout individu est libre de vendre un bien dont il est propriétaire à un particulier comme à des promoteurs. La Mairie ne peut s'opposer à une vente si celle-ci respecte la législation en vigueur.

Pour éviter deux projets privés, incohérents et très denses qui risquaient de voir le jour sans que la commune ne puisse s'opposer à des permis de construire conformes à la réglementation, la Mairie a pris ses responsabilités.

HOTEL DE VILLE - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 39

MAIRIE ANNEXE «PICASSO» - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 29

Bureaux fermés le Mardi matin et le Samedi toute la journée - Nocturne le Mardi jusqu'à 19h45

Nous avons souhaité l'émergence d'un projet cohérent et esthétique améliorant la vie du quartier. Pour ce faire, et pour pouvoir peser sur les négociations, nous avons proposé aux promoteurs de leur vendre des parcelles communales en plus de celles déjà vendues par les propriétaires privés. La commune a ainsi pu discuter avec les promoteurs-acquéreurs et permettre l'élaboration d'un projet global de rénovation du quartier, plus harmonieux, respectueux de l'environnement et moins dense.

Ainsi, nous avons obtenu une réduction du nombre de logements, la création de stationnements supplémentaires, la réalisation de cheminements piétonniers, et l'insertion d'espaces verts dans le projet.

Comme présenté dans les précédents courriers, nous avons également pu prévoir de nouveaux aménagements importants pour votre cadre de vie : stationnements publics gratuits (104 places en surface et en sous-sol rues Grande rue et Fortuné Charlot), commerces (350 m² de surface), élargissement des trottoirs Grande rue, rénovation des rues Fortuné Charlot, de la Halte, et Grande rue, création de cheminements piétons, réhabilitation et ouverture au public du bois des Feuillantines, création d'un square, cabinet médical, micro-crèche... Quant à l'activité postale, elle sera complétée (retrait des recommandés notamment...) et transférée à un commerçant du Village sur des horaires élargis.

Comme vous le voyez, l'ensemble de ces démarches vise à la réalisation d'un projet global pour valoriser le quartier du village de Montigny tout en préservant son ambiance et son identité. Nous sommes loin des caricatures que peut en faire l'opposition municipale.

En attendant ces prochaines réunions, les services de la ville, les élus et moi-même restons évidemment à votre disposition.

Comptant sur votre participation à l'élaboration de ce beau projet, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

bien à vous,

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire de Montigny-lès-Cormeilles

